

*Affaires courantes*

dans une démocratie. Tout cela est caractéristique d'un gouvernement trop fermé et trop secret.

La guerre du Golfe nous a prouvé que les Canadiens respectueux de la loi peuvent encore se laisser intimider par la force que peut déployer le gouvernement. Des agents du SCRS frappent à votre porte, vous interrogent pendant deux heures, sans vous expliquer vos droits, et vous ne savez pas à qui vous adresser pour obtenir de l'aide.

Selon certaines allégations, des agents de renseignements israéliens auraient profité de la confusion et de l'hystérie provoquées par la guerre pour interroger des Canadiens en se faisant passer pour des agents du SCRS. Le gouvernement n'a pas su assurer aux Canadiens que cela ne s'est pas produit ni qu'il peut empêcher que cela se produise de nouveau.

J'évoque cette allégation, car c'est précisément ce que le Mossad a fait en Norvège, où le chef du Service norvégien de renseignements de sécurité a été congédié à la suite de cette affaire.

La Cour suprême du Canada a récemment démontré à quel point les hauts fonctionnaires et les services secrets ont encore le contrôle total sur l'évaluation de sécurité de Canadiens ordinaires. Le SCRS a examiné environ 65 000 demandes du genre l'année dernière seulement.

D'après la loi, le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, le seul organisme public de surveillance du SCRS que nous ayons, n'a aucun pouvoir pour renverser des décisions négatives en matière d'autorisation de sécurité pour les employés fédéraux. Combien d'honnêtes citoyens le SCRS a-t-il rejetés? Combien se sont-ils alors rendu compte qu'il n'existait aucun processus d'appel auquel recourir? Que deviennent leurs perspectives d'emploi?

Le CSARS a fait dans l'ensemble du bon travail jusqu'ici, mais il est plutôt impuissant, car la loi en limite beaucoup trop les pouvoirs. Le Parlement a recommandé il y a deux ans de changer cela. Le gouvernement a répondu qu'il n'y avait pas lieu de s'alarmer, et rien ne s'est fait à ce propos.

Je me rappelle les réunions que nous avons eues avec les membres du CSARS et les questions que nous leur avons posées. Ils font tout ce qu'ils peuvent pour informer le comité—c'est du moins mon impression—, et pourtant, nous savons que leurs pouvoirs sont limités et restreints et qu'on les empêche de nous donner l'information que nous voulons en tant que membres d'un sous-comité de la Chambre et en tant qu'élus. Le temps est maintenant venu, monsieur le Président, et je le dis au ministre par votre entremise, de mettre un terme à cela; il est temps que le gouvernement mette le Sous-comité

sur la sécurité nationale dans la confiance. Je puis vous assurer que nous agissons de façon responsable.

• (1040)

La Loi sur le SCRS a encore besoin d'être modifiée. Il faut donner plus de poids et plus d'influence au CSARS dans les cas d'appel. Il doit pouvoir enquêter sur les activités non seulement du SCRS, mais de tous les services du renseignement du gouvernement, depuis ceux des Affaires extérieures jusqu'à ceux de la Défense nationale et de l'Immigration ainsi que du CST.

Le Sous-comité sur la sécurité nationale doit être informé de tous les arrangements pris entre le SCRS, la GRC, le CST et tous les pays avec lesquels nous faisons affaires dans le monde du renseignement. Je ne demande pas à connaître tous les menus détails, mais à savoir en général en quoi consistent ces ententes et à quelles fins on les a conclues.

Surtout, les citoyens doivent savoir que quelqu'un quelque part s'occupe de les protéger contre l'appareil du renseignement du gouvernement, de n'importe quel gouvernement, au Canada.

Il y a deux ans, nous avons fait 117 recommandations en vue de modifier nos politiques et nos lois dans le domaine de la sécurité nationale. Le gouvernement n'en a mis en application jusqu'à maintenant qu'une et demie, deux au plus.

Le système est loin d'être parfait. Le gouvernement doit maintenant changer d'attitude sur toute cette question. Il a le devoir d'écouter la critique, de mettre les recommandations en oeuvre et de rendre compte de ses décisions. Sinon, le SCRS n'aura plus de droits ni de privilèges à protéger.

En conclusion, je ne me satisfais pas de vertueuses platitudes. Ce document aurait pu être rendu public il y a une semaine, et personne n'aurait jamais rêvé le communiquer clandestinement à la presse. Il ne contenait rien à divulguer. Il est profondément décevant, comme je l'ai dit au début.

Je sais que le ministre agit sur les conseils de ses hauts fonctionnaires dans le domaine de la sécurité et du renseignement, mais c'est une épée à deux tranchants. Je sais que les ministres doivent écouter les meilleurs conseils qu'ils puissent obtenir, mais j'espérais que les ministres fassent également preuve d'indépendance de jugement.

J'espérerais également que le gouvernement abandonne cette manie du secret et informe le Sous-comité parlementaire sur la sécurité nationale d'un beaucoup plus grand nombre de faits se rapportant aux activités du SCRS. Ainsi, nous jouirions vraiment du meilleur arrangement dans le monde libre et démocratique.